

 <p>Membre Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture Écoles associées de l'UNESCO</p>	<p align="center">École élémentaire La Genette 32 rue Michelet 17 000 La Rochelle Tél. : 05 46 34 12 42 e-genette-larochelle@ac-poitiers.fr Site internet : http://sites17.ac-poitiers.fr/larochelle-genette-elem/</p>
--	---

MESDAMES ET MESSIEURS LES PARENTS D'ÉLÈVES,
L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE VOUS SOUHAITE UNE BONNE RENTRÉE 2013.

Quelques rappels utiles au bon fonctionnement de l'école

Horaires : 9h – 12h / 14h – 17h

Les élèves sont accueillis à **8h50** le matin et **13h50** l'après-midi.

Règlement intérieur :

Toutes les familles sont tenues de prendre connaissance du règlement intérieur affiché dans l'école et consultable sur le site : <http://sites17.ac-poitiers.fr/larochelle-genette-elem/spip.php?rubrique57>.

TRÈS IMPORTANT, documents administratifs à remettre aux enseignants dès la rentrée :

→ **Élèves admis avant la rentrée 2013** : les familles doivent faire parvenir tout changement de coordonnées (adresses, téléphones, personnes à contacter en cas d'urgence) en apportant les corrections nécessaires au crayon rouge sur les fiches de renseignements pré-remplies.

→ **Élèves nouvellement inscrits** : les familles complèteront une fiche de renseignements (recto-verso).

→ **Fiche d'accord parental** relative à l'utilisation des travaux, à la prise de vue et à l'enregistrement de la voix de l'élève : toutes les familles renseigneront cette fiche pour l'année scolaire.

→ **Attestations d'assurances scolaires** : toutes les familles feront parvenir une attestation d'assurance scolaire. Il devra être mentionné sur l'attestation d'assurance (valable pour toute la durée de l'année scolaire 2013/2014) que chaque élève bénéficie d'une « **individuelle accidents** ».

Coopérative scolaire :

Les membres du Conseil d'école réunis le vendredi 5 novembre 2010 ont proposé que le montant de la coopérative scolaire soit fixé à **20 euros par élève et par an.**

Le règlement de la coopérative, qui ne revêt cependant pas de caractère obligatoire, permet chaque année d'aider à la réalisation de nombreux projets dans les classes. Merci de bien vouloir effectuer votre règlement par chèque à l'ordre de :

ADCS OCCE17 - École élémentaire La Genette

Élections des représentants de parents d'élèves :

Les élections des représentants de parents d'élèves aux Conseils d'école se dérouleront **le vendredi 11 octobre 2013.** Chaque parent est électeur et éligible. La **date limite de dépôt des déclarations de candidatures à la Directrice de l'école est fixée au lundi 30 septembre.**

Réunion de rentrée parents/enseignants :

La réunion de rentrée concernant le fonctionnement de l'école et l'organisation pédagogique dans les classes aura lieu **le mardi 17 septembre à 18h30 dans la salle polyvalente.**

Échanges parents-enseignants par messagerie électronique :

Afin de mettre à jour le carnet d'adresses électroniques de l'école, merci de bien vouloir envoyer un message à l'adresse de l'école (e-genette-larochelle@ac-poitiers.fr) avec le contenu suivant :

« *Nom(s) et prénom(s), parent(s) de -----, souhaite / souhaitons recevoir des informations concernant l'école sur cette messagerie électronique.* »

La Directrice

Date et signatures des parents